

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la Commune de Gennes-sur-Seiche**  
*Département d'Ille-et-Vilaine*  
**Séance ordinaire du 01 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 19/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9

**Étaient présents** : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Madeleine Bétin, Maurice Droyaux, Christophe Moraux, Lionel Cornée, Vincent Lamy, Eric Raison,

**Absents excusés** : Paul Grimault, Raymond Gaillard, Myriam Jeby, Denis Rossignol, Agnès du Campe de Rosamel

**Procuration** : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Eric Raison a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 32.

<b>D2019-64</b>	<b><u>RESSOURCES HUMAINES : Modification du temps de travail pour 2 agents communaux (école)</u></b>	<b>Pour : 9</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
-----------------	--	--

En raison de la réorganisation du temps de travail pour l'entretien des bâtiments communaux, M. le Maire précise qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint technique et d'un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe affectés à l'école.

Avant le 01/09/2019	A partir du 01/09/2019	Objet	Affiliation Caisse de Retraite
25.42	27.30	Augmentation du temps de travail inférieur à 10 % (entretien bâtiments communaux)	IRCANTEC
33.30	33.20	Diminution du temps de travail inférieur à 10 % (fermeture d'un bâtiment pour des travaux)	CNRACL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à la modification d'heures de travail hebdomadaire inférieure à 10 % pour 2 agents,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

<b>D2019-65</b>	<b><u>Marché Public : réhabilitation du 28 rue Jean de Gennes : relance pour 4 lots infructueux</u></b>	<b>Pour : 9</b> <b>Abstentions : -</b> <b>Contre : -</b>
-----------------	---	--

Vu le code des marchés publics,  
Vu l'avis de la Commission chargée d'étudier les offres et après négociation,  
M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions reçues et de relancer une consultation pour les lots infructueux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les lots suivants,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés suivants (Pour le lot n° 8, M. Eric Raison ne prend pas part au vote) :

N°	Désignation des lots	Entreprises retenues	Offre HT
1	Démolitions - Maçonnerie	Aucune offre – Lot à relancer	
2	Isolations – Cloisons sèches – Plafonds	Godeloup / Cuillé	13 803.70
3	Menuiseries	Bondis / Vitré	14 500.00
4	Poêle à bois – VMC – Plomberie – Sanitaires	Aucune offre – Lot à relancer	
5	Electricité – Chauffage Electrique	Aucune offre – Lot à relancer	
6	Carrelage – Faïence	Janvier / Lécousse	5 440.00
7	Peinture – Sols souples	Théhard / Vitré (+ variante)	9 301.61 10 059.13
8	Couverture	Raison /Gennes-sur-Seiche	2 641.00
9	Aménagements extérieurs	Aucune offre – Lot à relancer	

- **AUTORISE** M. le Maire à relancer une procédure d'appel d'offres en procédure adaptée pour les lots infructueux (n° 1-4-5 et 9) et à signer tout document s'y rapportant.

<b>D2019-66</b>	<b>Marché public : Salle Ty Mad – Relance pour 4 lots infructueux</b>	<b>Pour :</b> 9
		<b>Abstentions :</b> -
		<b>Contre :</b> -

Vu le code des marchés publics,  
Vu l'avis de la Commission chargée d'étudier les offres et après négociation,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider les propositions reçues et de relancer une consultation pour les lots infructueux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les lots suivants,  
➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés suivants (Pour le lot n° 5, M. Eric Raison ne prend pas part au vote) :

N°	Désignation des lots	Entreprises retenues	Offre HT
01	Démolitions	Aucune offre – Lot à relancer	
02	Terrassements Vrd	PIGEON TP	22 621.00
03	Maçonnerie	Aucune offre – Lot à relancer	
04	Charpente Bois	LAMY	8 151.46
05	Couverture – Zinguerie	RAISON	9 004.85
06	Menuiseries extérieures – Métallerie	SER AL FER	11 600.00
07	Menuiseries intérieures	MONNIER	13 088.70
08	Electricité - CF/CFA - Chauffage	Aucune offre – Lot à relancer	
09	Plomberie – Sanitaires – Ventilation	Aucune offre – Lot à relancer	
10	Isolations – cloisons – Plafonds	BREL	39 672.65
11	Carrelage – Faïence	JANVIER	10 683.00
12	Peintures – Sols souples	THÉHARD	24 370.00

- **AUTORISE** M. le Maire à relancer une procédure d'appel d'offres en procédure adaptée pour les lots infructueux (n° 1-3-8 et 9) et à signer tout document s'y rapportant.

<b>D2019-67</b>	<b>Travaux de voirie 2019</b>	<b>Pour :</b> 9
		<b>Abstentions :</b> -
		<b>Contre :</b> -

Vu le programme de voirie 2019,

Vu les propositions de prix reçues et l'avis de la commission chargée de l'ouverture des plis ayant retenu l'offre présentée par Eurovia dont le siège social est situé à Bonchamp les Laval (53),

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition d'un montant de 29 084.50 € HT pour des travaux sur les routes suivantes : (Le Chenôt, Les Creulais, Le Petit Vault, Le Grand Vault, la Quinotière, le Bas Gosnier, la Communautière).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis d'un montant de 29 084.50 € HT correspondant à des travaux de voirie et tous documents ayant trait à ce dossier.
- **PRÉCISE** que sauf cas de force majeure, les travaux seront à réaliser pour le 30 septembre 2019.

<b>D2019-68</b>	<b><u>Achat d'un portail pour l'entrée du cimetière (côté rue Jean de Gennes)</u></b>	<b>Pour : 9</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

M. le Maire propose l'achat d'un portail et d'un portillon pour l'accès au cimetière du côté de la rue Jean de Gennes.

Vu le devis de l'entreprise Garnier dont le siège est situé à Pocé les Bois pour un montant de 3 160 € HT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de l'achat et la pose d'un portail et d'un portillon pour l'entrée du cimetière du côté de la rue Jean de Gennes pour un prix HT de 3 160 €. L
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.

<b>D2019-69</b>	<b><u>Domaine et patrimoine : revision des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2019</u></b>	<b>Pour : 9</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) publié le 11 avril 2019 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) s'élevant à 129.38 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2019, soit une hausse annuelle de 1,70 % par rapport à l'IRL du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

M. le Maire propose au Conseil Municipal une augmentation de 1.70 % sur les loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'augmenter les loyers des logements communaux de 1.70 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

<b>D2019-70</b>	<b><u>Terrain de football : achat d'équipements sportifs</u></b>	<b>Pour : 9</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu la décision de rénover le terrain de football,

Vu la proposition de l'entreprise SCLA dont le siège social est situé à Etelles d'un montant de 7 116.59 € HT comprenant des pare-ballons, des abris-touche, des buts de foot, des abris-touche,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'achat d'équipements sportifs auprès de l'entreprise SCLA pour un montant de 7 116.59 € HT
- **DÉCIDE** de prendre la décision modificative suivante en section d'investissement :  
- 8 600 € / chapitre 020 (dépenses imprévues)  
+8 600 € / chapitre 2188
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.
- **AUTORISE** M. le Maire à présenter une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du fonds d'aide au football amateur

<b>D2019-71</b>	<b>Achat de décorations électriques extérieures</b>	<b>Pour : 9</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu la décision d'acquiescer de nouvelles décorations électriques pour l'extérieur,

Vu la proposition de la société Rexel d'un montant de 2 419.02 € HT,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de l'achat de nouvelles décorations électriques pour l'extérieur pour un montant de 2 419.02 € HT
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

<b>D2019-72</b>	<b><u>Collectif de défense et de développement des services publics du pays de Vitré : adoption d'un vœu pour le maintien des services publics</u></b>	<b>Pour : 9</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

Vu le courrier du Collectif de défense et de développement des services publics du pays de Vitré adressé aux Maires et aux Conseils Municipaux des Communes du Pays de Vitré,

M. le Maire donne lecture de ce courrier par lequel le collectif demande d'adopter un vœu en faveur du maintien des services publics assurant l'égalité républicaine.

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le vœu suivant :

**« Le Conseil demande au Préfet, aux directeurs de l'Agence régionale de santé, des services territoriaux des administrations de l'Etat, notamment de l'Education nationale, des services fiscaux, des établissements et entreprises de services publics, notamment de la Poste de ne plus entreprendre de réorganisation de leurs services sans ouvrir le dialogue avec les élus communaux, avec les citoyens ».**

<b>D2019-73</b>	<b><u>Cimetière : lancement de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon</u></b>	<b>Pour : 9</b>
		<b>Abstentions : -</b>
		<b>Contre : -</b>

M. le Maire informe l'assemblée qu'un état des lieux des concessions au cimetière permet de constater que certaines concessions se trouvent à l'état d'abandon. Il s'avère que les monuments ainsi délaissés nuisent à l'aspect général du cimetière. Certains présentent des risques pour les

usagers et les concessions voisines.

Pour remédier à cette situation et permettre à la Commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est autorisée par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il faut préciser que la Commune reste propriétaire des emplacements concédés, la concession n'étant qu'un droit d'usage du terrain communal. Les concessionnaires ont toutefois le devoir d'entretenir l'espace ainsi mis à leur disposition mais ceci devient de plus en plus difficile au fil du temps : cas des attributaires décédés, d'ayant-droits inexistantes ou sans adresse connue.

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent :

- Avoir au moins trente années d'existence,
- Ne pas avoir enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années.

Elles doivent de plus avoir fait l'objet de deux constats d'abandon établis dans les mêmes termes à trois ans d'intervalle. A l'issue de la procédure d'abandon, les emplacements ainsi libérés peuvent faire l'objet de nouvelles attributions. La reprise est prononcée par arrêté motivé du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de lancer une procédure de reprise de concessions en l'état d'abandon
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- 1- M. le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture relatif au branchement électrique provisoire installé sur le terrain situé « Rocher de la Vallée » et appartenant à Mme Hoerter.
- 2- M. Cornée présente un diaporama de l'assemblée générale de foot.
- 3- Point sur le prochain Comice du 6 juillet
- 4- Point sur la manifestation du « rallye vélo et pédestre » qui a été annulée par M. le Maire après avis de la Préfecture en raison des fortes chaleurs.

Fin de la séance à 22h 05



Signatures des membres du Conseil Municipal du 01 juillet 2019

<b>Yves HISOPE</b>	<b>Anne ROUSSEAU</b>	<b>Henri BÉGUIN</b>	<b>Paul GRIMAULT</b>
<b>Raymond GAILLARD</b>	<b>Madeleine BÉTIN</b>	<b>Christophe MORAUX</b>	<b>Eric RAISON</b>
<b>Lionel CORNÉE</b>	<b>Maurice DROYAUX</b>	<b>Myriam JÉBY</b>	<b>Vincent LAMY</b>
<b>Agnès DU CAMPE DE ROSAMEL</b>	<b>Denis ROSSIGNOL</b>		